

LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la
Coopération;

VU la constitution du 11 Janvier 1964;

VU le décret n°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965, portant forma-
tion du Gouvernement;

VU le décret n°64-54/PC-SGG du 2 Mai, organisant les Services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n°63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963, portant réorga-
nisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Un Témoignage Officiel de satisfaction est décerné à Mon-
sieur MENSAN Moïse, Ingénieur des Services Agricoles de 2^e Classe, 3^eme
Echelon et Président-Directeur Général de la SONADER pour avoir réalisé
en très peu de temps et dans des conditions particulièrement difficiles
d'importants blocs de palmiers sélectionnés qui suscitent l'admiration
des Représentants des Organismes et des Etats ayant assuré le financement.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Offi-
ciel de la République du Dahomey./.-

FAIT A COTONOU, Le 26 Octobre 1965

PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL,
CHEF DU GOUVERNEMENT

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DE LA COOPERATION

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.-

A. DEGBEY.-

AMPLIATIONS:

PR	4
PC	6
SGG	4
MDRC	6
Intéressé	1
JORD	1